ttps://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5I.14QF11866



14ème legislature

| Question N° : 11866 | De M. Alain Leboeuf (Non inscrit - Vendée) | | | Question écrite | | |
|--|--|--|-------------------------|-----------------------------------|--|--|
| Ministère interrogé > Économie et finances | | | | Ministère attributaire > Économie | | |
| Rubrique >handicapés | | Tête d'analyse >insertion professionnelle et soc | Analyse > perspectives. | | | |
| Question publiée au de Date de changement Date de renouvelleme Date de r | d'attribution : ent : 28/05/201 ent : 11/03/201 ent : 11/03/201 | 18/05/2017 13 14 14 | | | | |

Texte de la question

M. Alain Leboeuf attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les emplois de service à la personne qui répondent aujourd'hui à l'attente de très nombreux particuliers dont la demande reste croissante. Dans le cas présent, il souhaite lui soumettre le cas des personnes handicapées soucieuses de se réinsérer professionnellement et de retrouver un emploi compatible à leur handicap. Il lui demande, afin d'encourager les particuliers à embaucher des personnes en situation de handicap reconnu, si un dispositif fiscal plus avantageux que celui actuellement en vigueur, peut être envisagé.